Pour payer en espèces*: vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital ...

rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

*** en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire**

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

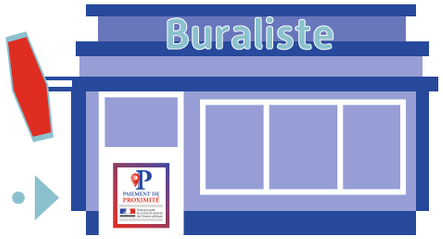

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Retrouvez la DGFiP sur

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Février 2020

Conception Cabinet et communication DGFiP- illustrations Cabinet et communication / vecteezy.com

Nouveau service « paiement de proximité »

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Payez vos avis en espèces chez votre buraliste

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Comment payer ?

1. Vérifiez que votre avis comporte :
   - un QR code
   - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

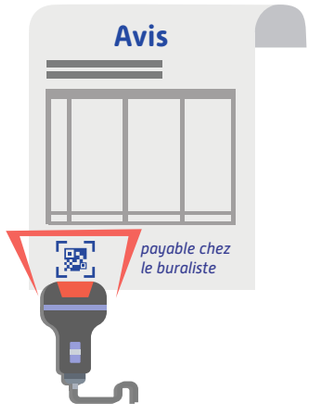

2. Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Les avantages du nouveau service

Sécurité

- Votre paiement est sécurisé grace au QR code
- Vous pouvez consulter votre historique de paiements
- Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez

Confidentialité

- Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous la scannez et vous payez
- Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle

Proximité

- Un réseau de milliers de buralistes identifiés par le le logo Paiement de proximité, répartis sur tout le territoire
- Des horaires d'ouverture pratiques au quotidien
- Des professionnels agréés par l'administration, et formés pour vous accueillir

Vous pouvez toujours payer
- **en ligne,**
- **par Carte Bancaire dans votre centre des Finances publiques**

Les moyens de paiement acceptés chez votre buraliste :
- **Espèces jusqu'à 300€**
- CB sans limite de plafond